



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels Enseignants  
Gestion collective**

Cheffe de Division :  
Françoise GUERIN  
Tél : 03 29 76 69 72

Affaire suivie par :  
Françoise GUÉRIN  
Tél : 03 29 76 69 72  
Mél : [dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr)

Cité administrative  
24 avenue du 94<sup>ème</sup> RI  
BP 20564  
55013 BAR LE DUC cedex

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Meuse

Bar Le Duc, le 17 mars 2022

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale de la Meuse

à

**Mesdames et Messieurs les enseignants  
du premier degré de la Meuse**

s/c de mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale  
chargés de circonscription du premier degré

**Objet : postes de titulaires remplaçants – mouvement intra départemental 2022**

**Tous les titulaires remplaçants, qu'ils soient en brigade formation continue, en brigade ASH et ou brigade congés, ont vocation à effectuer des remplacements dans tout le département et sur toute nature de poste y compris sur poste spécialisé.**

Les enseignants doivent impérativement communiquer leurs coordonnées à l'IEN ainsi qu'à la DSDEN afin d'être joignables rapidement pour assurer le remplacement confié.

**1 - Remplaçants congé ASH**

Ces postes sont accessibles à titre définitif aux seuls personnels titulaires d'un CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI.

**2 - Remplaçants formation continue**

En fonction du calendrier de la formation continue des enseignants du département et des nécessités de remplacement, les titulaires remplaçants formation continue peuvent être amenés à assurer le remplacement de congés.

**3 - Les postes de titulaires de secteur (T.R.S)**

Il s'agit de postes à 100% avec exercice sur fractions de poste en qualité d'adjoint. Les postes de titulaires de secteur publiés dès le mouvement principal sont accessibles à titre définitif. Ils sont constitués de demi-postes, de décharges et/ou de compléments de service.

**Il est à noter qu'en fonction des nécessités de service, les fractions de poste ainsi que les écoles de rattachement peuvent être redéfinies chaque année.**

Pour le directeur académique,  
la secrétaire générale,

  
Karine LEREMON

Thierry DICKELE